

21^{ème} Rallye Régional des Camisards

16 et 17 SEPTEMBRE 2022

DECISION N° 1 du Collège des Commissaires Sportifs

Temps forfaitaires dans l'ES 3

Suite à la panne mécanique ayant entraîné le blocage de la spéciale du concurrent n° 86 en application de l'article 7.5.16 des rallyes, le Collège des Commissaires Sportifs, dans un esprit d'équité sportive, décide d'attribuer aux concurrents qui n'ont pas pu parcourir l'ES en condition normale de course, les temps suivants :

Concurrents	N° 90	6.32.4
	N° 91	6.48.8
	N° 92	6.45.8
	N° 93	7.02.5

Affichée le : 17 SEPTEMBRE 2022 à 16^h 35 à ANDUZE

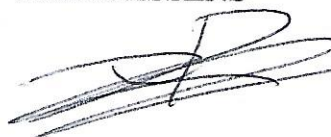
PRESIDENT :

Jacques PAOLI



MEMBRES :

Alain DESSENS



Régis VINCENT

